

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 06 MARS 2024

Séance du 28 février 2024

Date de convocation : 21 février 2024  
Date d'affichage : 22 février 2024Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Léon Emma, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra et Bernadette Vitale ;**Absents et excusés** : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Nicolas Salerno et Robert Tchobdrenovitch.**Procurations de** : Karine Mouret à Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié à Valérie Grange, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Josianne Maurin à Richard Rouzet**Présence sans participation au vote** : Armelle Touati,

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-022  
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2023 - Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L. 2121-31 et L. 5211-1 ;

Vu la délibération n°2021-071 du 22 juillet 2021 approuvant la cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol à la SCI LIVES ;

Vu la délibération n°2023-034 du 6 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de COTELUB du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2023-046 du 6 avril 2023 abrogeant la délibération 2021-095 du 30 septembre 2021 portant cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol à la SASU Le Revol ;

Vu la délibération n°2023-047 du 6 avril 2023 abrogeant la délibération 2021-096 du 30 septembre 2021 portant cession du lot 4-2 du Parc d'Activités Le Revol à Monsieur Akaaboun ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif du budget annexe du Parc d'activités Le Revol de l'exercice 2023 ;

Monsieur Jean-Marc Brabant est désigné Président de séance.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol.

Monsieur le Président présente à l'approbation du Conseil communautaire le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol, le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Il est rappelé que le budget annexe est un budget établi hors taxes sur la valeur ajoutée avec une gestion de stocks.

Les résultats du compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	176 043,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 985,38 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	149 057,62 €
RESULTAT REPORTE N-1	291 016,66 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	440 074,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 985,38 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	24 985,38 €
RESULTAT REPORTE N-1	-90 200,64 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-65 215,26 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président assistera à la discussion et sortira de la salle au moment du vote.

Monsieur le Président de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2023 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Eve Maurel  
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch  
Président  
  
COTELUS  
SUD LUBERON  
VAUCLUSE

## Résumé de l'acte

### 084-248400285-20240228-2024-022-BF

**Numéro de l'acte :** 2024-022  
**Date de décision :** mercredi 28 février 2024  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2023 - Vote du compte administratif  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgétaires  
**Rédacteur :** Valerie HONORAT  
**AR reçu le :** 06/03/2024  
**Numéro AR :** 084-248400285-20240228-2024-022-BF  
**Document principal :** 71\_AN-2024-022-CA ZA REVOL DEFINITIF.xml

#### Pièces jointes :

71\_AN-2024-022-BA-LE-REVOL-2023-CA-Délib.pdf  
71\_AN-2024-022-BA-LE-REVOL-2023-CA.pdf

#### Historique :

06/03/24 12:29	En cours de création
06/03/24 12:30	En préparation
06/03/24 12:41	Reçu
06/03/24 12:41	En cours de transmission
06/03/24 12:41	Transmis en Préfecture
06/03/24 12:45	Accusé de réception reçu
06/03/24 14:24	Accusé de réception reçu
06/03/24 14:24	Accusé de réception reçu
06/03/24 14:25	Accusé de réception reçu
06/03/24 14:25	Accusé de réception reçu